



## **PIERRE FABRE : L'INDÉCENCE**

### **APRÈS LA DESTRUCTION DU VIVANT, LE FAUX CHANTAGE À L'EMPLOI**

À la une du journal " La Dépêche du midi " du 30 novembre 2024 dont il est l'un des principaux actionnaires, le Président de la fondation Pierre Fabre, Pierre-Yves Revol, menace : « Nous remettons en cause notre développement local si l'autoroute n'est pas finalisée ». « Nous voulons que nos collaborateurs se déplacent en toute sécurité, nous souhaitons qu'ils soient connectés dans des conditions décentes aux liaisons aériennes internationales » ajoute-t-il. Le Groupe Pierre Fabre, après avoir poussé à l'installation de l'aéroport de Castres pour ses propres besoins, illustre de nouveau son souci de l'intérêt public !

À quelques jours du jugement par le tribunal administratif de Toulouse sur le recours contre l'enquête publique environnementale de l'A69, et après une poignée de chefs d'entreprises du Sud du Tarn, le Groupe Pierre Fabre sort du bois... Enfin... des quelques arbres survivants après la destruction, avec la participation indirecte du Groupe Pierre Fabre, de 12 hectares de bois et 280 arbres d'alignement multicentenaires sur le tracé de la tristement célèbre écocide A69.

Rappelons que c'est pourtant sans autoroute que l'entreprise Pierre Fabre a bâti son empire international. Par ailleurs, le groupe a rationalisé le service « recherche » en regroupant les salariés dans un seul lieu à Toulouse, aussi, quand les collaborateurs parisiens rencontrent ces derniers, c'est bien à Toulouse que cela se passe ! Nul besoin d'autoroute, donc.

L'intérêt local n'est plus du tout comme autrefois la préoccupation des financiers à la tête du groupe aujourd'hui; à Castres et dans ses environs, cela est de notoriété publique.

Des salariés de l'entreprise Pierre Fabre qui souhaitent rester anonymes en raison des pressions exercées, nous ont fait part de leur colère suite à cet article qu'ils jugent «ridicule, étant donné que les investissements de Pierre Fabre dans son développement, ne seront évidemment pas remis en cause, quelle que soit la décision du tribunal». Le " Campus " qui regroupera très bientôt dans le Tarn, de nombreuses activités de l'entreprise, et dont les travaux sont bien plus avancés que ceux de l'autoroute, ne souffrira en rien, en effet, de l'abandon de l'A69.

Les salariés que nous avons pu joindre nous ont parlé d'une ambiance changeante au sein du groupe: un nombre croissant des membres du personnel ne croient pas au bien-fondé de l'autoroute et ne décolèrent pas devant le silence de la direction concernant la prise en charge de leurs frais d'autoroute...La situation est absurde.

«Se retrouver sur une départementale [ex N126 NDLR] ralentie par 12 ronds-points et être obligés de traverser Verfeil, Puylaurens et Soual à cause d'une autoroute inutile et trop chère, ça, on s'en remet pas.» Ils s'inquiètent de voir l'image de leur entreprise si dégradée et ne comprennent pas la stratégie jusqu'au-boutiste qui vise à soutenir un projet d'un autre temps, lequel ne sert non pas le territoire mais une seule et très petite poignée de dirigeants capricieux.

À l'heure du dérèglement climatique, le groupe — au demeurant expert en greenwashing — préfère de toute évidence le bitume, le béton et le kérosène aux solutions durables qui permettraient d'atténuer la crise climatique.

Ses avoines puylaurentaises tremblent à l'idée d'une centrale à bitume à proximité...

Et l'emploi ?! Le prétexte de l'emploi sert en réalité un chantage honteux qui vise à exercer une pression sur le juge du tribunal administratif et quelques personnages politiques dorlotés.

Mais si les travaux ont été lancés dans la précipitation volontaire d'acteurs économiques, si le projet autoroutier est jugé hors la loi dans ses fondements, il devra être stoppé « au nom du peuple français » plutôt que poursuivi au nom d'un intérêt privé à présent clairement revendiqué ! Monsieur Revol pense-t-il sincèrement que RIIPM<sup>1</sup> signifie Raison Impérative d'Intérêts PRIVÉS Majeurs ?

Les collectifs Sans Bitume, nous, citoyennes et citoyens du Tarn et de Haute-Garonne, parties prenantes du recours en justice, réaffirmons notre bon droit et notre attachement à la Justice. Personne n'est au-dessus des lois, ni ATOSCA/NGE, ni même un groupe aussi puissant que le Groupe Pierre Fabre.

Nous attendons la décision du tribunal avec sérénité.

Que cela ne nous empêche pas de dénoncer avec vigueur les agissements du Groupe Pierre Fabre. Paternalisme, chantage à l'emploi et chantage financier appartiennent au passé.

En ces temps de drames et de dangers climatiques, notre présent et le futur de nos enfants ne peuvent se vivre que Sans Bitume.

## LES 12 COLLECTIFS SANS BITUME DU TARN ET DE LA HAUTE-GARONNE



Contact presse : Peter Quince 06 61 11 63 85

<sup>1</sup>RIIPM : Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur